



1^{er} Cyclo-Cross de la ville de Peynier

« *Challenge André MAUNIER* »

PEYNIER

4 décembre 2022



Dossier Technique

MANIFESTATION SPORTIVE : FICHE D'IDENTIFICATION

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

NOM de l'association : Amical Vélo Club Aixois

Siège Social : CS de la Pioline, 35 chemin Albert Guigou, 13290 LES MILLES

Déclarée à la Sous-préfecture d'Aix en Provence sous le numéro W131005211

DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION PRÉVUE

Appellation de la manifestation : **1^{er} Cyclo-Cross de la ville de Peynier** « *Challenge André MAUNIER* »

Nature : course cycliste en terrain boisé réservées aux coureurs sous licence FFC.

Date : **04 décembre 2022**

Communes traversées : Peynier (13)

Lieu de départ : Peynier (13) / **Complexe Sportif de la Garenne** (Voir plan)

Lieu d'arrivée : Peynier (13) / Complexe Sportif de la Garenne

Parcours : Circuit de 2,3kms à 2,5km

Type : Manifestation diurne

Heure de début de l'épreuve :

- **Attention** : épreuve non ouverte aux écoles de cyclisme et aux minimes U15.

- **12 H 30** : CADETS SUR 30'

- **13 H 00** : MASTER*(+40 ans) SUR 40'

- **14 H 00** : JUNIORS ET DAMES SUR 40'

- **15 H 00** : ESPOIRS – SENIORS – MASTERS (30/39 ans) SUR 50'

**Les coureurs Masters (+40 ans), peuvent choisir de courir avec les Séniors, à préciser sur l'engagement.*

Heure d'arrivée des derniers concurrents : 16h00

Heure prévue de la fin de la manifestation : 16h30

Nombre de concurrents prévus : 150 coureurs maximum



RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

«1^{er} Cyclo-cross de la ville de PEYNIER »

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le 1^{er} cyclo-cross de la ville de Peynier est organisé par l'Amical Vélo Club Aixois, dont le siège social est au 35 chemin Albert Guigou, aux Milles, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute le dimanche 22 novembre.

ARTICLE 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de toutes catégories **hors école de cyclisme et minimes U15**.

Elle est inscrite au calendrier FFC.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

Les engagements sont effectués par internet, via le site de la FFC. Prix : 13€.

ARTICLE 4 – PERMANENCE

La Permanence de départ se tiendra le **dimanche 4 décembre 2022 de 11h00 à 14h40** au Complexe Sportif de la Garenne de Peynier, salle municipale.

La confirmation des partants et le retrait des dossards se font à la permanence.

La réunion relative à la sécurité du parcours se fera en présence des Membres du Jury des Commissaires, de la police Municipale de Peynier et de la Réserve Civile de sécurité à 11h30 dimanche 04 décembre 2022 au Complexe Sportif de la Garenne de Peynier.

ARTICLE 5 – OPÉRATIONS DE DÉPART

Les coureurs devront signer la feuille de départ à partir de 11h00 et jusqu'à 14h40 sur la ligne de départ Complexe Sportif de la Garenne.

ARTICLE 6 – ASSISTANCE TECHNIQUE / DEPANNAGE

Le service est assuré au moyen de 1, ou 2 postes de dépannage situés sur le parcours.

ARTICLE 7 – CLASSEMENTS

Le classement suivant sera établi :

- Un classement individuel par catégorie

ARTICLE 8 – ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique également à l'épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à la permanence au complexe sportif de la Garenne.

ARTICLE 9 – PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition. Ils se présenteront dans un délai maximum de 5 minutes après l'arrivée au podium.

- Les trois premiers de chaque épreuve

ARTICLE 10 – PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

TECHNIQUE ET SECURITE

Règlement à l'attention des concurrents :

Le port du casque est obligatoire pour tous les coureurs.

Sécurité sur le parcours :

Points dangereux surveillés par :

- La réserve civile de sécurité de Peynier
- Les bénévoles de l'AVCAix
- La police municipale de Peynier

Consignes aux signaleurs :

- En cas de problème, appeler immédiatement le responsable sécurité ou la Croix Rouge pour la prise en charge d'un éventuel blessé.

FICHE DE SECURITE

Détermination de l'épreuve

Appellation : 1^{er} Cyclo-Cross de la ville de Peynier « *Challenge André Maunier* »

Lieu : Peynier (13)

Association organisatrice : Amical Vélo Club Aixois

Directeur de course : GRANON Félix (06 72 91 98 21)

Engins utilisés par les concurrents : vélos de type cyclo-cross ou gravel, VTT.

Moyens de secours prévus

SECOURS AUX ACCIDENTÉS

Secouristes : Croix Rouge

Ambulance : Ambulance de la Croix Rouge disponible sur place, en exclusivité, pour toute la durée de la manifestation. 1 poste de premiers secours de la Croix Rouge avec une ambulance DPS et 4 secouristes.

MOYENS d'alerte

Téléphone :

- Félix GRANON : 06 72 91 98 21 (Directeur de course)
- Frédéric BAUDIN : 06 88 91 13 42 (Responsable sécurité et signaleurs sur le parcours)

Moyens de liaison interne entre les membres de l'organisation : téléphone portable et radios portable de la RCS de Peynier.

MESURES PRÉVUES POUR LA PROTECTION DU PUBLIC

Nombre de spectateurs prévu : 150

Accès payant : non

Moyens mis en place pour délimiter les zones réservées public : barrières de sécurité à proximité de la ligne départ/arrivée

Stationnement des officiels : Parking central face au tennis.

Stationnement des concurrents : Complexe Sportif de la Garenne, parking du camping.

Stationnement des spectateurs (de préférence) : Nouveau parking du rond-point du 8 mai.

DO site du comité régional cycliste Région Sud

04 décembre 2022 PEYNIER (AVC Aix) 1er CYCLO CROSS DE LA VILLE DE PEYNIER

Circuit de 2.3 Kms **Dossards** : à partir de 11h30 maison du complexe sportif la Garenne

Départ Cadet : 12h30/ Masters 40+ : 13h / Juniors & Dames : 14h / Espoirs Seniors 15h

Contact : AVC Aix Tel 04.42.39.12.35 ou avcaix@gmail.com

Patrick Chiaroni

Responsable des Organisations AVCAix